

Déclaration d'impôt française sur les revenus

Procédure

1. Préparation des documents adéquats selon la check-list.
2. Prise de rendez-vous par téléphone pour un entretien de maximum 45 min dans nos locaux avec un fiscaliste.

Les horaires d'ouverture s'étendent de 8h45 à 12h et de 13h45 à 18h à partir de mi-avril jusqu'à début juin (dates exactes à consulter sur le site impots.gouv.fr)

Honoraires

A payer sur place le jour du rendez-vous

Célibataire

CHF 180.-



+ CHF 50.-

par bien immobilier loué

Marié(e)

CHF 220.-



+ CHF 50.-

par bien immobilier loué

+ CHF 50.- estimation de la charge fiscale

+ CHF 150.- sur formulaire papier

N.B. : Chaque conseiller se réserve le droit de modifier en tout temps le montant des honoraires selon le temps consacré aux prestations.

**tous nos prix sont affichés en hors taxes*

Domaines d'expertise :

- salarié frontalier du canton Genève
- salarié frontalier du canton de Vaud et du Valais
- indépendant du canton de Genève
- retraité poly-pensionné (personne ayant des rentes suisses et françaises)
- retraité mono-pensionné (personne ayant uniquement des rentes suisses)
- personne au bénéfice d'une rente d'invalidité
- résident étranger
- revenus fonciers

Check-list pour la déclaration d'impôt sur les revenus :

- **Identifiants permettant l'accès à l'ESPACE PERSONNEL sur www.impots.gouv.fr :**

N° fiscal : _____ **Mot de passe :** _____

- Certificat(s) de salaire
- Attestation(s) quittance (Genève uniquement)
- Certificat(s) de rente
- Justificatif de retrait d'un capital 2ème pilier, 3ème pilier ou libre passage
- Si option pour les frais professionnels réels :
 - Nombre de jours travaillés en entreprise et ayant donné lieu à un déplacement : ____ jours
 - Dist. parcourue entre le domicile et le lieu de travail (indiquer les km pour un aller) : ____ km
 - Copie de la carte grise
 - Frais de péage, frais de parking (P+R, autres), intérêts sur emprunt (si emprunt destiné au paiement du véhicule utilisé pour les trajets domicile/travail)
 - Frais de repas : justificatifs des repas
 - Frais de formation/perfectionnement, cotisations syndicales etc.
- Attestations fiscales au 31 décembre des comptes bancaires hors France
- Justificatifs remis par les organismes relatifs aux revenus de capitaux mobiliers français
- Propriétaire d'immeuble loué nu :
 - Régime micro-foncier (revenus locatifs annuels inférieurs à EUR 15'000.-) : montant brut des loyers encaissés charges non comprises
 - Régime réel : Document d'aide au formulaire 2044 de l'agence immobilière chargée de la gestion du bien / revenus locatifs et charges / frais d'entretien / intérêts sur emprunt
- Location d'immeuble meublé / LMNP :
 - Régime micro : montant des recettes encaissées (loyer + charges, pas de déductions)
 - Régime réel : Bénéfice ou déficit déterminé par le comptable
- Autres revenus / indemnité de départ (fiche de paie du mois de versement) / indemnités journalières (chômage, maladie, accident, maternité)
- Justificatifs des revenus des personnes à charge
- Pensions alimentaires reçues pour les enfants mineurs et/ou majeurs (si l'enfant majeur est rattaché à votre déclaration de revenu)
- Pensions alimentaires versées aux enfants mineurs et/ou majeurs (si l'enfant majeur n'est pas rattaché à la déclaration de revenu du parent versant la pension)
- Liste des polices d'assurance vie détenues à l'étranger
- Primes assurance maladie (CMU/LaMal)
- Dons à des associations ou organismes d'intérêt général (organismes dont le siège est en France ou dans l'EEE)
- Frais de garde des enfants de moins de 6 ans – attestation PAJEMPLOI (pour le parent détenteur du droit de garde)
- Justificatifs relatifs aux services à la personne (sommes versées pour l'emploi à domicile)
- Tout autre élément vous semblant pertinent dans le cadre de votre situation personnelle